Image not found or type unknown

Rencontrer le locataire actuel, légal ou pas ?

Par **Marine03**, le **26/09/2015** à **21:21**

Bonjour,

Mon compagnon et moi avons visité un appartement la semaine dernière, mais le propriétaire refuse que nous entrions en contact avec la locataire actuelle pour avoir plus d'informations.

A la base, nous ne comptions pas vraiment la rencontrer, mais pensant qu'un rendez vous était prévu chez elle pour discuter entre proprio/futurs locataires, nous avons sonné et étions préparé à la voir.

Le propriétaire est arrivé quelques minutes plus tard en nous expliquant que rien n'était prévu dans l'appart (le "rendez-vous" s'est terminé dans la rue), et nous à réprimandé car selon lui nous n'avions pas à essayer de rencontrer/parler à la locataire actuelle...

À sa manière de le dire, ce n'était pas dans notre droit.

Est-ce vrai ? La loi dit-elle quelque chose sur notre droit (ou pas) à entrer en contact avec les occupants actuels ? Cela me paraît curieux mais dans le doute je préfère me renseigner.

J'espère que mon récit est assez clair, merci d'avance de vos éclaircissements.

Par **janus2fr**, le **27/09/2015** à **11:15**

Bonjour,
Rassurez-vous, cela me parait curieux à moi aussi !
Rien, bien sur, ne vous interdit d'entrer en contact avec ce locataire ! Et si votre vendeur tente de vous faire croire l'inverse, c'est certainement qu'il craint que cette entrevue lui soit défavorable. Pour quelle raison ? Là, mystère...

Comme ce n'est pas très clair, une question, vous achetez ce bien occupé ? C'est un investissement locatif ou vous comptez y habiter prochainement ?

Par **Marine03**, le **27/09/2015** à **19:41**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

C'est un appartement que nous allons louer prochainement.

Effectivement nous avons pensé au fait que le propriétaire voulait peut-être cacher quelque chose, ceci dit, cela l'a peut-être énervé de voir que nous avions mis en relation (par erreur) la locataire, qui n'était ni prévenue, ni concernée par le rendez vous.

En tout cas, nous n'avons pas renoncé à rendre visite à l'occupante actuelle, merci de nous avoir rassuré sur la faisabilité de la chose !

Par **squier**, le **28/09/2015** à **11:48**

Bonjour,

Heureusement qu'en France, on peut parler encore à qui on veut...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés